

L'Anse-Saint-Jean, le 22 avril 2025.

Je, soussigné, par les présentes, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles et/ou au surplus accumulés pour lesquels les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil de cette municipalité sauf aux résolutions qui exigent certaines informations supplémentaires pour la provenance des fonds.

Annick Boudreault, Directrice générale / Greffière-trésorière

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean tenue le 22 avril 2025, sous la présidence de Monsieur Richard Perron, maire.

Sont présents :	Monsieur Richard Perron Monsieur Michel Boudreault Monsieur Carl Brassard Monsieur Yvan Côté Monsieur Daniel Boudreault Monsieur Claude Bouchard
-----------------	---

Est absent	Monsieur Daniel Corbeil
------------	-------------------------

127-2025

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est proposée par Monsieur Yvan Côté, appuyée par Monsieur Daniel Boudreault.

128-2025

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Michel Boudreault, appuyé par Monsieur Carl Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Sujets à l'ordre du jour
 - 3.1 Adoption des critères d'analyse des propositions pour la gestion et l'exploitation de la Station de ski du Mont-Édouard.
 - 3.2 Adoption du règlement numéro 25-442 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 500 000 \$.
 - 3.3 Autorisation de signature de l'entente particulière avec Développement Immobilier Le Croissant inc. relative à un contrat à octroyer à Écochem International inc. pour l'achat de génératrices.
4. Période de questions.
5. Fermeture de la séance.

129-2025

ADOPTION DES CRITÈRES D'ANALYSE DES PROPOSITIONS POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DE LA STATION DE SKI DU MONT-ÉDOUARD.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mis en place un processus pour confier à un tiers la gestion et l'exploitation de la Station de ski du Mont-Édouard;

CONSIDÉRANT QUE différents groupes ont manifesté leur intérêt pour la gestion et l'exploitation de la Station de ski du Mont-Édouard;

CONSIDÉRANT QU'UN comité aviseur a été formé afin de mettre en place le processus de sélection de l'éventuel gestionnaire et exploitant et d'assurer une évaluation structurée des propositions déposées par les intéressés ;

CONSIDÉRANT QUE le comité aviseur a élaboré des critères qualitatifs pour analyser les propositions et qu'il est opportun que ceux-ci soient entérinés par le conseil municipal ;

Il est proposé par Monsieur Claude Bouchard, appuyé par Monsieur Carl Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner les critères qualitatifs qui feront l'objet de l'analyse du comité aviseur des propositions qui seront déposées à la municipalité pour la gestion de la Station de ski du Mont-Édouard, lesquels se définissent comme suit :

1. Structure et approche, projet d'investissement, capacité et viabilité financière. (Pondération : 30 %).
2. Expérience et expertise du gestionnaire. (Pondération 20%).
3. Infrastructures, gestion des opérations, calendrier d'entretien et plan de mise à niveau et de remplacement des équipements. (Pondération 25 %).
4. Marketing et attractivité et développement de l'offre récréotouristique. (Pondération 15 %).
5. Maintien et développement du volet communautaire. (Pondération 10%).

Que le Conseil municipal décrète que la note totale minimale de passage au terme de l'analyse effectuée par le comité aviseur est de 60%.

130-2025

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 25-442 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 500 000 \$.

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième alinéa de l'article 1063 du Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE des dépenses en immobilisations de 500 000\$ sont nécessaires;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 7 avril 2025 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Il est proposé par Monsieur Daniel Boudreault, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement numéro 25-442 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 500 000 \$.

131-2025

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE PARTICULIÈRE AVEC DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER LE CROISSANT INC., RELATIVE À L'OCTROI D'UN CONTRAT À ÉCOCHEM INTERNATIONAL INC. POUR L'ACQUISITION DE GÉNÉRATRICES.

ATTENDU QUE le Promoteur envisage de développer un projet immobilier dans le secteur du village alpin du Mont-Édouard situé sur le territoire de la Municipalité (le « Projet »);

ATTENDU QUE la Municipalité a émis le désir de surdimensionner le système d'assainissement des eaux originellement prévu par le Promoteur afin de desservir des secteurs en dehors de ceux visés par le Promoteur dans le cadre de son Projet, le tout conformément au Règlement 24 426 sur les ententes relatives à des travaux municipaux (l' « Usine de traitement des eaux »);

ATTENDU QUE la Municipalité et le Promoteur ont signé le protocole d'entente numéro 24 001 relatif aux travaux municipaux visant l'Usine de traitement des eaux en date effective du 18 décembre 2024, lequel est désormais pleinement applicable en date de la présente (le « Protocole d'entente »);

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé au Promoteur de retirer l'offre de service présentée par Ecochem International Inc. (« Ecochem ») du Protocole d'entente, soit l'offre de service datée du 25 octobre 2024 telle que révisée le 8 avril 2025 et portant sur la fourniture de génératrices (Soumission CQC22102021.01D) pour un montant global de 157 500 \$ (avant taxes) laquelle est jointe à titre d'Annexe C (l'« Offre de service »);

ATTENDU QUE malgré le retrait de l'Offre de service du Protocole d'entente, les Parties ont convenu que les termes et conditions de ce dernier s'appliquent à cette dernière de la même façon que si elle y était prévue et qu'il est de leur intérêt respectif de le consigner par écrit;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Michel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer l'entente particulière relative au contrat à octroyer à Écochem International inc. concernant l'acquisition de trois génératrices destinées à l'usine de traitement des eaux usées, afin d'assurer le maintien des opérations en cas de panne temporaire d'alimentation électrique.

PÉRIODE DE QUESTIONS

132-2025

FERMETURE DE LA SÉANCE

Monsieur Yvan Côté propose la fermeture de la séance à 18 h 47.

Madame Annick Boudreault,
Directrice générale / Greffière-trésorière

Monsieur Richard Perron, maire

« Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».